



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
19/07/2006

Date de la convocation des conseillers:
19/07/2006

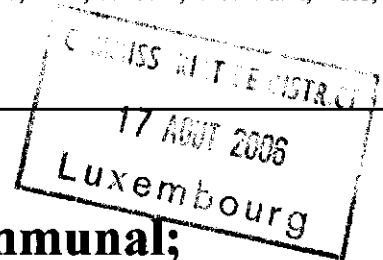
point de l'ordre du jour :
03

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 28 juillet 2006

Présents: Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents: Mutsch, bourgmestre, Braz, échevin, Hoffmann, Huss, Knaff, conseillers.



Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Etat concernant le projet « Ganzdaagsschoul Jean Jaurès »

Vu la convention du 19 juillet 2006 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle - SCRIPT ayant comme objet la mise en œuvre d'une école offrant une prise en charge des enfants tout au long de la journée (« Ganzdaagsschoul ») ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle.

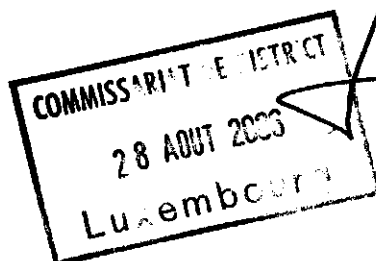
En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 28/07/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre



N° 57/06/CAC

Vu et approuvé

Luxembourg, le 24 août 2006

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
Le Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe,